

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE DE
L'ANNÉE 2025 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale ;

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Kaven Delarosbil, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Pierre Larivière, maire de Roxton Falls,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine,
M. Christian Peiry, maire de Béthanie.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet suppléant, monsieur Éric Charbonneau.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de
l'aménagement

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE

Monsieur le préfet suppléant, Éric Charbonneau, ouvre la séance à 19h30.
Il remercie les membres élus d'être présents à cette assemblée du conseil
de la MRC d'Acton.

2. DURÉE DU MANDAT DU PRÉFET

Selon la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à
favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses
dispositions législatives concernant le domaine municipal* adopté le 6 juin
2024, le mandat du préfet élu par cooptation est d'une durée de quatre ans.

3. ÉLECTION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET (210.26 L.O.T.)

La directrice générale et greffière-trésorière procède à la lecture d'un
document résumant les modalités régissant l'élection du préfet.

3.1 Rapport du secrétaire d'élection :

3.1.1 Président d'élection

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale*, madame Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de présidente d'élection.

3.1.2 Secrétaire d'élection

Monsieur Serge Dupont, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire d'élection.

3.1.3 Distribution des bulletins de vote

La présidente d'élection distribue les bulletins de vote à chacun des membres du Conseil.

3.1.4 Vote

Il est procédé au scrutin secret tel que prévu par la loi. Chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il a de voix selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Si un des maires obtient la majorité absolue des voix, il est élu préfet.

1^{er} tour de scrutin

La présidente d'élection invite les maires à aller voter à l'endroit prévu à cet effet.

Dépouillement du vote :

La présidente et le secrétaire d'élection procèdent au dépouillement du vote devant les maires et le public présent.

Résultat du vote :

Le résultat du premier tour de scrutin est annoncé par la secrétaire-trésorière :

Monsieur Éric Charbonneau obtient 9 votes

3.1.5 Proclamation du maire élu à titre de préfet et assermentation

La présidente d'élection proclame élue la personne qui obtient au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité absolue des voix qui sont attribuées aux membres du conseil selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La présidente d'élection proclame donc élu monsieur Éric Charbonneau au poste de préfet de la MRC d'Acton.

Monsieur Éric Charbonneau est assermenté (affirmation solennelle) par la directrice générale et greffière-trésorière.

Rapport d'élection signé à Acton Vale, ce 2 décembre 2025.

**Serge Dupont,
Secrétaire d'élection.**

Monsieur Charbonneau remercie les membres du Conseil pour la confiance témoignée à son égard.

Monsieur Éric Charbonneau prend et assume à partir de ce moment la présidence de l'assemblée.

**4. NOMINATION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT
(ART. 198 L.A.U.)**

La directrice générale et greffière-trésorière explique tout d'abord que la nomination du préfet suppléant se distingue de la nomination du préfet par le fait qu'elle se fait par résolution tandis que le processus de nomination du préfet est fait par mode d'élection.

2025-208

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Christian Peiry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Jean-Marc Ménard soit nommé préfet suppléant.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-209

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Pierre Larivière
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE
2. DURÉE DU MANDAT DU PRÉFET
3. ÉLECTION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET (210.26 L.O.T.)
4. NOMINATION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT (ART. 198 L.A.U.)
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2025
7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

8. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS (ART. 129 C.M.)
9. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS DE LA MRC ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINS ORGANISMES
10. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES ET TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MRC D'ACTON
11. TRANSFERT DE FONDS
12. LISTE DES COMPTES
13. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026
14. COURS D'EAU
 - 14.1 Réception définitive des travaux
 - 14.1.1 Branches 34 et 41 de la rivière Runnels – Entretien – Canton de Roxton
 - 14.1.2 Cours d'eau Lafontaine – Entretien – Upton
 - 14.1.3 Approbation de la personne désignée et de son substitut – Béthanie
15. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026
16. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 16.1 Aménagement du territoire
 - 16.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 16.1.2 Inventaire du patrimoine immobilier
 - 16.1.2.1 Offre de service du SARP
 - 16.1.2.2 Programme d'ententes en patrimoine (PEP)
 - 16.2 Développement économique et local
 - 16.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
 - 16.2.1.1 Volet Événementiel – Dossier Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) 1043-FSPS-2025-22
 - 16.2.1.2 Volet Partenariat – Modifications aux protocoles d'ententes
 - Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)
 - Fonds de l'Athlète de la MRC d'Acton
 - Corporation de développement de la rivière Noire
 - Théâtre de la Dame de Cœur
 - Chambre de commerce de la région d'Acton
 - Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

- 16.2.2 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)
 - 16.2.2.1 Dossier Chambre de commerce de la région d'Acton 1076-FIC-2025-04
 - 16.2.2.2 Dossier Polyvalente Robert-Ouimet 1185-FIC-2025-05
 - 16.2.2.3 Dossier Comité Sports, Loisirs et Culture de Saint-Nazaire-d'Acton 1385-FIC-2025-06 (Blitz créatif)
 - 16.2.2.4 Dossier Comité Sports, Loisirs et Culture de Saint-Nazaire-d'Acton 1385-FIC-2025-07 (Festivités entourant la parade de tracteurs)

- 17. SÉCURITÉ INCENDIE
- 18. RESSOURCES HUMAINES
- 19. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2026
- 20. SINISTRE AU SOUS-SOL – SUIVI – RATIFICATION DE L'ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DU CONSEIL
- 21. TRANSPORT ADAPTÉ – RÉSOLUTION MODIFIÉE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTQ)
- 22. SOIRÉE DES FÊTES
- 23. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
- 24. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
- 25. CORRESPONDANCE
- 26. VARIA
- 27. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
- 28. LEVÉE DE LA SÉANCE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2025

2025-210

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2025 soit adopté tel que présenté.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**8. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS
(ART. 129 C.M.)**

Il est procédé à la nomination des membres du bureau des délégués.

Monsieur Éric Charbonneau, préfet est d'office membre du bureau des délégués. Deux autres membres demeurent à nommer.

2025-211

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de membres et de substituts du bureau des délégués :

Membres

M. Éric Charbonneau
M. Guy Bond
M. Stéphane Beauchemin

Substituts

M. Jean-Marc Ménard
M. Christian Peiry
M. Robert Leclerc

**9. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS
DE LA MRC ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINS
ORGANISMES**

Représentants aux comités de la MRC

2025-212

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants aux comités de la MRC :

Représentants aux comités de la MRC	
Comité	Maires
Comité aviseur Réseau accès PME	M. Éric Charbonneau M. Jean-Marc Ménard
Comité bail SQI	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond M. Kaven Delarosbil M. Stéphane Beauchemin
Comité carrières et sablières	M. Guy Bond M. Jean-Marc Ménard + le cas échéant, tous les maires concernés Substitut: M. Pierre Larivière
Comité cours d'eau	M. Guy Bond M. Jean-Marc Ménard M. Stéphane Beauchemin M. Pierre Larivière
Comité d'aménagement	Tous les maires
Comité de suivi politique Immigration	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond M. Christian Peiry

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Comité de développement	Tous les maires
Comité de sécurité incendie (CSI)	Tous les maires
Comité de sécurité publique (CSP)	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond M. Robert Leclerc M. Pierre Larivière
Comité de sélection œuvre d'art	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité de suivi du PDZA	M. Christian Peiry M. Jean-Marc Ménard
Comité de suivi du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)	M. Stéphane Beauchemin M. Christian Peiry
Comité de suivi politique culturelle	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité de suivi politique de développement social	M. Jean-Marc Ménard M. Guy Bond M. Robert Leclerc
Comité des finances	Tous les maires
Comité d'investissement commun (CIC)	M. Éric Charbonneau M. Jean-Marc Ménard
Comité directeur Signature Innovation	M. Stéphane Beauchemin M. Jean-Marc Ménard Substitut : M. Robert Leclerc
Comité environnement	M. Jean-Marc Ménard M. Pierre Larivière
Comité local Alliance pour la solidarité	M. Jean-Marc Ménard M. Guy Bond M. Robert Leclerc
Comité piste cyclable	M. Stéphane Beauchemin M. Guy Bond Substitut: M. Pierre Larivière
Comité ressources humaines	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond M. Jean-Marc Ménard
Comité sur les activités contraignantes	M. Kaven Delarosbil M. Éric Charbonneau

Représentants(es) de la MRC aux organismes

2025-213

Il est proposé par M. Pierre Larivière
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
d'adopter la liste des représentants de la MRC au sein de certains organismes :

Représentants(es) de la MRC aux organismes	
Organisme	Représentants
Agence forestière de la Montérégie (AFM)	M. Jean-Marc Ménard
Association cycliste Drummond-Foster (ACDF)	M. Éric Charbonneau M. Vincent Cordeau
Comité de gestion – Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)	M. Guy Bond
Comité directeur du RAME Yamaska	M. Éric Charbonneau Mme Chantal Lavigne

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Comité technique du RAME Yamaska	M. Serge Dupont M. Vincent Cordeau
Fonds de l'athlète de la MRC d'Acton	Mme Chantal Lavigne
Jeunes en santé	M. Serge Dupont
Omnibus région d'Acton	M. Kaven Delarosbil
Organisme de bassin versant (OBV) Yamaska	M. Jean-Marc Ménard Substitut : M. Éric Charbonneau
Table 0-5 ans	Mme Suzie Desloges
Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM)	M. Éric Charbonneau (ou préfet suppléant) Mme Chantal Lavigne (ou adjoint)

10. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES ET TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MRC D'ACTON

2025-214

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préfet, monsieur Éric Charbonneau soit autorisé à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au préfet suppléant, monsieur Jean-Marc Ménard ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Chantal Lavigne soit autorisée à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au directeur général adjoint, monsieur Serge Dupont.

11. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

2025-215

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le transfert de fonds suivant :

Surplus ACC Aménagement	59 991 61	160 000 \$
Surplus ACC DEL	59 991 62	(160 000 \$)

12. LISTE DES COMPTES

12.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

12.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2025-216

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Christian Peiry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	109 391,56 \$
Comptes à payer	335 707,96 \$
Salaires et contributions de l'employeur	191 865,80 \$
Total	636 965,32 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	4 069,82 \$
Comptes à payer	57 207,40 \$
Total	61 277,22 \$

13 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026

PARTIE #1 :

2025-217

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #1 du budget. Cette partie regroupe les sections à l'égard desquelles les représentants des huit (8) municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote, soit les sections suivantes :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Fonctionnement de la MRC	1 035 528 \$
Service d'immatriculation automobile	208 830 \$
Poste de la Sûreté du Québec	94 971 \$
Cours d'eau	108 457 \$
Aménagement et urbanisme	899 695 \$
Développement économique et local	2 246 197 \$
Programmes de la SHQ	110 000 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Fonds régional – Carrières et sablières	500 000 \$
Transport de personnes	236 300 \$
Sécurité incendie	72 890 \$
TOTAL DE LA PARTIE #1 :	5 512 868 \$

PARTIE #2 :

2025-218

Il est proposé par M. Christian Peiry
Appuyé par M. Pierre Larivière
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #2 du budget. Cette partie contient la section à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, de Saint-Théodore-d'Acton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Béthanie et de Sainte-Christine sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit de la section suivante :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Service régional d'inspection en bâtiments	137 225 \$
TOTAL DE LA PARTIE #2 :	137 225 \$

PARTIE #4 :

2025-219

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #4 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des sept (7) municipalités rurales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Responsabilités du code municipal	5 000 \$
Accès régional aux loisirs	98 364 \$
Gymnase et gymnastique	10 333 \$
TOTAL DE LA PARTIE #4 :	113 697 \$

PARTIE #8 :

2025-220

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Christian Peiry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #8 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard desquelles les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Saint-Christine et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Sécurité Incendie – Prévention	80 567 \$
TOTAL DE LA PARTIE #8 :	80 567 \$

AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS

Les prévisions budgétaires 2026 ont été adoptées en prévoyant l'affectation de surplus accumulés dans certaines parties et sections de budget.

PARTIE #1 :

2025-221

Il est proposé par M. Pierre Larivière
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux sections suivantes de la partie #1 du budget :

PARTIE #1	
SECTION	MONTANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS
Fonctionnement de la MRC	185 688 \$
Service d'immatriculation automobile	29 030 \$
Aménagement et urbanisme	137 000 \$
Développement économique et local	118 000 \$
TOTAL DE LA PARTIE #1 :	469 718 \$

PARTIE #2 :

2025-222

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Christian Peiry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #2 du budget :

PARTIE #2	
SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Inspection régionale	8 140 \$
TOTAL DE LA PARTIE #2 :	8 140 \$

PARTIE #4 :

2025-223

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #4 du budget.

PARTIE #4	
SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Gymnase et gymnastique	10 333 \$
TOTAL DE LA PARTIE #4 :	10 333 \$

PARTIE #8 :

2025-224

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Pierre Larivière
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des
surplus accumulés à la section suivante de la partie #8 du budget :

PARTIE #8	
SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Sécurité incendie - Prévention	7 700 \$
TOTAL DE LA PARTIE #8 :	7 700 \$

14 COURS D'EAU

14.1 Réception définitive des travaux

**14.1.1 Branches 34 et 41 de la rivière Runnels – Entretien –
Canton de Roxton**

ATTENDU QUE les travaux d'entretien des Branches 34 et 41 de la rivière
Runnels sont tous complétés à la satisfaction d'ALPG consultants inc. ;

ATTENDU l'entente relative à la gestion des travaux dans une partie des
Branches 34 et 41 de la rivière Runnels conclue entre la MRC d'Acton et la
Municipalité du Canton de Roxton ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a facturé à la MRC
d'Acton un montant équivalent à 1,73 % du coût total des travaux effectués
dans la Branche 34 de la rivière Runnels conformément à l'entente ;

ATTENDU QUE l'entente prescrit que la Municipalité du Canton de Roxton
est responsable de faire une inspection des travaux, un an après la fin des
travaux et de transmettre une « Déclaration de conformité des travaux
effectués dans un cours d'eau » ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-225

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par Christian Peiry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter les travaux d'entretien tels que réalisés dans les Branches
34 et 41 de la rivière Runnels ;
2. De payer à la Municipalité du Canton de Roxton la somme de 115,76 \$
équivalent à 1,73 % du coût total des travaux effectués dans la Branche
34 de la rivière Runnels.

14.1.2 Cours d'eau Lafontaine – Entretien – Upton

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en
2024 dans le cours d'eau Lafontaine est terminée ;

ATTENDU QUE les travaux sont restés conformes à leur exécution et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'ALPG consultants inc., qui recommande le paiement final ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-226 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Excavation Infraplus inc. la somme de 2 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

14.1.3 Approbation de la personne désignée et de son substitut - Béthanie

2025-227 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la nomination de monsieur Jérôme Voyer à titre de personne désignée et de madame Tracy Kelly à titre de substitut à la personne désignée de la Municipalité de Béthanie, conformément aux ententes relatives à la gestion des cours d'eau intervenue entre la MRC et les municipalités locales.

15 SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QU'une demande doit être déposée par la MRC d'Acton pour et au nom de la MRC et de la Municipalité de Roxton Falls pour l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 89 926 \$;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-228

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au nom de la MRC et de la Municipalité de Roxton Falls, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;
2. De certifier que le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) sont dûment autorisés à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

16 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

16.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

16.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme

**16.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement
numéro 657-2025 modifiant le règlement
de zonage numéro 03-468 de la
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 657-2025 modifiant son règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-229

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 657-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**16.1.1.2 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2025-396 modifiant le plan
d'urbanisme de la Municipalité d'Upton
afin d'y intégrer le plan particulier
d'urbanisme du noyau villageois**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2025-396 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin d'y intégrer le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-230

Après examen et conformément à l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Christian Peiry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2025-396 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin d'y intégrer le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**16.1.1.3 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2025-397 modifiant le règlement
de zonage numéro 2002-90 de la
Municipalité d'Upton afin d'assurer la
concordance au plan particulier
d'urbanisme (PPU) du noyau villageois**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2025-397 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-231 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Pierre Larivière et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2025-397 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**16.1.1.4 Analyse de la conformité du règlement
numéro 391-25 modifiant le règlement de
zonage numéro 241-02 de la Municipalité
de Saint-Nazaire-d'Acton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 391-25 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-232 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 391-25 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

16.1.2 Inventaire du patrimoine immobilier

16.1.2.1 Offre de service du SARP

ATTENDU QUE la Loi sur le patrimoine culturel a introduit l'obligation pour les MRC d'adopter, d'ici au 1er avril 2026, un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a produit un Guide pour la préparation d'un inventaire du patrimoine immobilier ;

ATTENDU QUE le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) a réalisé les étapes 3 et 4 de la première phase du processus pour la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE le SARP a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation de la deuxième phase du processus ;

ATTENDU QUE la MRC a déposé, en août 2025, une demande initiale au Programme d'ententes en patrimoine (PEP) pour, entre autres, financer la deuxième phase du processus ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-233

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter l'offre de services professionnelle du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour la réalisation de la deuxième phase du processus, représentant un montant total de 58 700 \$, taxes en sus, conditionnellement à la signature d'une entente en patrimoine avec le ministère de la Culture et des Communications.
2. D'autoriser le préfet et la directrice générale (ou leur substitut) à signer tout document relatif à cette offre de services.

16.1.2.2 Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

Ce point sera discuté lors d'une prochaine séance.

16.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

16.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

- **Volet Événementiel – Dossier Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) 1043-FSPS-2025-22**

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) au volet événementiel ;

ATTENDU QUE l'événement se déroule sur quatre (4) jours non consécutifs plutôt que cinq (5), une dérogation est faite à la Politique de gestion du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) pour accepter ce projet qui aura une grande retombée culturelle pour notre milieu ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-234

Il est proposé par M. Pierre Larivière
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Célébrons ensemble 2025	Productions artistiques de la région d'Acton	23 000 \$	3 000 \$	3 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 3 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le protocole d'entente à intervenir avec le promoteur.

- **Volet Partenariat – Modification au protocole d'entente**

ATTENDU QUE la Politique du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) a été adoptée le 14 août 2024 ;

ATTENDU QUE six (6) organismes bénéficient d'une subvention dans le cadre du volet Partenariat

- Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) 1043-FSPS-2024-18
- Fonds d'athlète de la MRC d'Acton 1387-FSPS-2024-20
- Corporation de développement de la rivière Noire 1032-FSPS-2024-21
- Théâtre de la Dame de Cœur 1031-FSPS-2024-22
- Chambre de commerce de la région d'Acton 1076-FSPS-2024-24
- Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton 1036-FSPS-2025-02 ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

ATTENDU QUE les protocoles d'ententes ont été dûment signés et couvrent une période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;

ATTENDU QUE les dates de versements doivent être revues ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-235

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser la signature d'un avenant avec chacun des organismes afin de modifier les dates de versements ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière trésorière (ou leurs substituts) à signer un avenant aux protocoles.

16.2.2 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)

**16.2.2.1 Dossier Chambre de commerce de la
région d'Acton 1076-FIC-2025-04**

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Chambre de commerce de la région d'Acton ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-236

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Gala Distinction 2026 10^e édition</i>	1076-FIC-2025-04	6 075 \$	2 000 \$	1 900 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**16.2.2.2 Dossier Polyvalente Robert-Ouimet 1185-
FIC-2025-05**

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Polyvalente Robert-Ouimet ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-237

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Christian Peiry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Pièce de théâtre Hors-Jeu</i>	1185-FIC-2025-05	3 790 \$	2 000 \$	2 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**16.2.2.3 Dossier Comité Sports, Loisirs et Culture
de Saint-Nazaire-d'Acton 1385-FIC-2025-
06**

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par le Comité Sports, Loisirs et Culture de Saint-Nazaire-d'Acton ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-238

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Blitz créatif</i>	1385-FIC-2025-06	2 400 \$	1 800 \$	1 800 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**16.2.2.4 Dossier Comité Sports, Loisirs et Culture
de Saint-Nazaire-d'Acton 1385-FIC-2025-
07**

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Chambre de commerce de la région d'Acton ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-239

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Christian Peiry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Festivités entourant la parade de tracteurs</i>	1385-FIC-2025-07	6 750 \$	2 000 \$	2 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

17 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

M. Stéphane Beauchemin se retire pour le point suivant.

18 RESSOURCES HUMAINES

18.1 Adoption de la Politique de gestion du personnel

2025-240

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter la Politique de gestion du personnel incluant le *Cadre de référence du télétravail*. La Politique de gestion du personnel sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer les ententes de travail des employés.

M. Stéphane Beauchemin se joint à la séance.

19 CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2026

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec,

2025-241

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour 2026 se tiendront les mercredis suivants :

Date	
➤ 21 janvier	3e mercredi du mois
➤ 11 février	2e mercredi du mois
➤ 11 mars	2e mercredi du mois
➤ 8 avril	2e mercredi du mois
➤ 13 mai	2e mercredi du mois
➤ 10 juin	2e mercredi du mois
➤ 12 août	2e mercredi du mois
➤ 9 septembre	2e mercredi du mois
➤ 14 octobre	2e mercredi du mois
➤ 25 novembre (adoption du budget)	4e mercredi du mois
➤ 9 décembre	2e mercredi du mois

20 SINISTRE AU SOUS-SOL – SUIVI – RATIFICATION DE L'ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DU CONSEIL

ATTENDU QUE le 8 octobre dernier, une estimation pour l'achat des tables pour la salle du Conseil a été fournie pour décision ;

ATTENDU l'impossibilité d'ajouter ce sujet au point varia, les maires n'étant pas tous présents lors de cette séance ;

ATTENDU le consentement des 7 maires présents pour l'acquisition des tables ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-242

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Pierre Larivière
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'achat des tables pour un montant de 15 923,03 \$ plus taxes auprès d'Artopex.

21 TRANSPORT ADAPTÉ – RÉSOLUTION MODIFIÉE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMD)

ATTENDU le Programme de subvention pour le transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

ATTENDU le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées avec les municipalités locales ;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC ont adopté une résolution en ce sens incluant l'adoption de :

- la grille tarifaire 2025-2027 ;
- les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 ;
- les contributions annuelles estimées pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

ATTENDU QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations nécessaires pour la demande de subvention pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-183, adoptée lors de la séance ordinaire du 10 septembre dernier, était incomplète selon le MTMD ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-243

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Christian Peiry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 ;
2. D'accepter que la MRC d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le service de transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 ;
3. De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 152 456 \$ pour l'année 2025, 152 456 \$ pour l'année 2026 et 152 456 \$ pour l'année 2027 ;
4. D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu ;
5. De confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable que les municipalités de la MRC s'engagent à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel ;
6. D'approuver le Plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 ;
7. D'approuver les prévisions budgétaires au montant de 239 638 \$ pour 2025, 370 341 \$ pour 2026 et 370 341 pour 2027 ;

8. D'approuver le Plan de transport et de développement des services 2025-2027 déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
9. De valider la réalisation de 11 116 déplacements en 2024, ainsi que les prévisions de 10 000 déplacements en 2025, 11 000 en 2026 et 12 100 en 2027 ;
10. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette demande.

22 SOIRÉE DES FÊTES

2025-244

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires pour l'organisation de la soirée des Fêtes des élus et des employés(es) de la MRC.

23 SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

23.1 TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE (TCRM) – PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE les MRC et l'Agglomération estiment qu'il est dans l'intérêt de la région de la Montérégie que l'espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la Table de concertation régionale de la Montérégie (La Table ou TCRM) soit soutenu et que des ressources suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Montérégie, dans un esprit de solidarité ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire ;

ATTENDU QUE l'article 19, alinéa 11.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* permet à l'Agglomération d'exercer ces mêmes pouvoirs ;

ATTENDU QUE le RTDM a pour objectif d'assister et soutenir la TCRM dans l'exercice de ses fonctions ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-245

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de

la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2026.
Cette contribution sera de 16 153 \$.

24 SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

25 CORRESPONDANCE

25.1 Municipalité de Mont-Saint-Michel – Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terrains agricoles – Appui

ATTENDU le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

ATTENDU que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU que, malgré les efforts des municipalités, par l'adoption de règlements encadrant le remblai, la surveillance accrue, les campagnes de sensibilisation, leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

ATTENDU que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province de Québec;

ATTENDU que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

ATTENDU que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

ATTENDU que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

ATTENDU que l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

ATTENDU la résolution numéro 25-10-490 de la séance ordinaire de la Municipalité du Mont-Saint-Michel tenue le 1^{er} octobre 2025 ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-246 Il est proposé par M. Pierre Larivière
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de Mont-Saint-Michel dans ses démarches auprès des différentes instances.

26 VARIA

26.1 Motion de félicitations à M. Jean-Marie Laplante

2025-247 Il est proposé par M. Pierre Larivière
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter monsieur Jean-Marie-Laplante pour l'excellent travail accompli dans le cadre de son mandat en tant que préfet de la MRC depuis les 16 dernières années.

27 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

28 LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-248 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

Signé

**Éric Charbonneau,
Préfet**

Signé

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**